

CONVOCATION

L'an deux mil douze et le 25 février 2012, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le jeudi 1er mars 2012 à 20h00, salle de la mairie.
Le Maire,

Séance du 1^{er} mars 2012

L'an **deux mille douze**, le **premier mars** à 20h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Jacques GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Mr Alain BUJADOUX, Mr Olivier BERTRAND.

Absents: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE, Mr Pascal REDON

Mme Evelyne GRAVEY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du CR du 30.01.2012 :

Pour	Contre	Abstention
6	0	2 A.BUJADOUX O.BERTRAND

Mrs BUJADOUX et BERTRAND s'abstiennent prétextant la non remise des documents des comptes de la commune présentés ce jour.

Objet : Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2011

Les comptes administratifs sont présentés par S.PINGUET, 1^{ère} adjointe. Un tableau récapitulatif de chaque Compte Administratif est remis à l'ensemble des Conseillers présents.
Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

- Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 217 652.00 € Réalisé : 91 555.92 €	Prévision : 182 446.00 € Réalisé : 78 406.39 €
Recettes	Prévision : 217 652.00 € Réalisé : 152 800.17 €	Prévision : 182 446.00 € Réalisé : 84 366.01 €

Pour	Contre	Abstention
5	1 O. BERTRAND	1 A. BUJADOUX

O. Bertrand vote contre toujours au sujet de la subvention de la route de Chez Aufaure.

- Budget atelier

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 6 686.00 € Réalisé : 533.44 €	Prévision : 14 791.00 € Réalisé : 0.00 €
Recettes	Prévision : 6 686.00 € Réalisé : 4 455.12 €	Prévision : 14 791.00 € Réalisé : 5 051.00 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Affectation des résultats 2011

Budget principal

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2011 :	61 244.25 €
Résultat antérieur reporté (2010) :	35 186.78 €
Total à affecter :	96 431.03 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2012 :

- en section de fonctionnement au compte 002 : 18 965.03 €
- en section d'investissement au compte 1068 : 77 466.00 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2011 :	+ 5 959.62 €
Résultat antérieur reporté (2010) :	- 58 646.00 €
Total à affecter :	- 52 686.38 € (Déficit)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2012 :

- en section d'investissement au compte 001 : 52 686.38 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Budget atelier

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2011 : 3 921.68 €
Résultat antérieur reporté (2010) : 2 236.86 €

Total à affecter : 6 158.54 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2012 :

- en section de fonctionnement au compte 002 : 2 472.54 €
- en section d'investissement au compte 1068 : 3 686.00 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2011 : + 5 051.00 €
Résultat antérieur reporté (2010) : + 5 704.99 €

Total à affecter : + 10 755.99 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2012 :

- en section d'investissement au compte 001 : 10 755.99 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Lors du vote du budget, il pourra être envisagé de prendre une partie de ces excédents pour les mettre au budget principal en investissement.

Objet : Suppression de la régie communale de la Licence IV et mise à disposition aux futurs exploitant du restaurant

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV et qu'elle est actuellement domiciliée à la salle polyvalente. Il précise que Mr Sébastien CARTON en est le régisseur.

Compte tenu de l'ouverture prochaine du restaurant dans le Presbytère (mai 2012), il convient, dans un premier temps de dissoudre la régie communale, et ensuite procéder à la mutation de la Licence IV au Presbytère en attribuant un droit d'exploitation de celle-ci aux futurs exploitants du bar restaurant.

Pour	Contre	Abstention
7	0	1 O. BERTRAND

O. Bertrand relève qu'il n'a pas été fait mention du bar sur l'arrêté du permis de construire, ni sur le panneau de chantier.

Après vérification de la notice explicative du permis de construire, il est bien indiqué la présence d'un bar jouxtant le restaurant.

Le Maire prendra les renseignements nécessaires auprès de la CCAB, afin de savoir si cela a une importance.

Objet : Régime indemnitaire du personnel

Mr le Maire indique que suite aux diverses informations données à chacun lors des réunions précédentes, il faut maintenant statuer sur ce sujet afin de préparer le budget en conséquence.

Il indique que cette initiative est une « belle idée », mais qu'il ne faut pas perdre de vue les dépenses conséquentes auxquelles la commune a, à faire face cette année. Il rappelle le montant des travaux routiers et de l'église.

Mr BUJADOUX pense qu'on ne peut pas comparer les travaux d'investissement par rapport aux primes des agents. Mr PODETTI partage cet avis et pense qu'attribuer un régime indemnitaire aux agents ne mettra pas plus en péril les finances communales.

Le Maire précise que nos agents ne bénéficient pas de primes dans leurs autres collectivités employeurs.

Une discussion s'engage.

Le Maire propose un vote à bulletin secret, seul 2 conseillers sont favorables (S. PINGUET et JB HERITEAU). Le vote a donc lieu à main levée.

Pour	Contre	Abstention
5	1	2
D. PODETTI E. GRAVEY J. GALLAND O. BERTRAND A. BUJADOUX	JB HERITEAU	S. DUMONTANT S. PINGUET

Compte tenu du résultat du vote, un régime indemnitaire sera instauré, en fonction des textes en vigueur. Le maire se chargera de fixer le montant individuel par arrêté, pour chaque agent.

Questions diverses

- Demande de Delphine CIAVALDINI :

Monsieur le Maire expose la demande de Mme CIAVALDINI concernant son souhait d'utiliser la salle des associations pour une quinzaine de jours. Il indique que celle-ci travaille actuellement à la construction d'un radeau des cimes qui permettra d'explorer la canopée des forêts tropicales au Laos en Avril prochain. Ce système consiste à déposer par montgolfière un radeau au dessus de la forêt pour permettre aux scientifiques de mener leurs analyses.

- Lecture du Courier de Mr PINGUET

Lors du dernier conseil municipal, Mr le Maire a informé le Conseil de la demande de Mr PINGUET qui souhaite acquérir la partie du domaine public situé à Sannegrاند devant la

maison d'habitation dont il est propriétaire, et qu'il loue à Mr BELLEGY, en échange de quoi il s'engageait à aménager un accès à Mr DUPLEIX pour accéder à sa parcelle.

Le Conseil souhaitait que Mr PINGUET explique par écrit le descriptif de l'aménagement.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Mr PINGUET où il précise de nouveau que si cette démarche aboutit et qu'un terrain d'entente est trouvé avec chaque partie, il aménagera un accès empierré à ses frais d'une largeur d'environ 5 m.

Le Maire indique qu'il ira soumettre cette proposition à Mr DUPLEIX.

- Recensement

Le recensement a été réalisé sur la commune.

Voici les premiers résultats :

- Population DGF : 272 (- 9 par rapport au dernier recensement)
- Résidence principale : 83 (- 9 par rapport au dernier recensement)
- Résidence secondaire : 77 (+ 18 par rapport au dernier recensement)

- Réunion du Syndicat Electrification

Mr Bertrand fait un bref compte rendu de la réunion du SE. Des travaux sur la commune sont prévus à Chez Autorgue, Le Mont et le moulin de Chez Lucet

Il évoque également la suppression des syndicats primaires.

- Taux d'imposition

Le Maire indique que pour préparer le budget 2012 il est nécessaire de connaître le souhait du conseil municipal concernant les taux d'imposition communaux.

Il fait un tour de table afin que chacun s'exprime. La majorité est pour le maintien des taux 2011. Mr HERITEAU souhaite quant à lui une diminution.

Les taux d'imposition 2012 seront donc maintenus.

Décharge de Bellegarde

Mr Bertrand signale l'état de la décharge de Bellegarde, sise sur la commune de St Silvain et demande à ce que le Maire fasse usage de son droit de police.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire,

Le Maire,